Image not found or type unknown

Connaitre montant rachat assurance vie

Par **pseudo97**, le **17/04/2017** à **19:21**

Bonjour,

Ma mère est décédée. J'ai géré ses affaires durant les dernières années de sa vie. Mon frère les avait gérés précédemment mais a toujours refusé de transmettre les relevés de compte (LRAR demeurées sans suite)... le notaire les a demandé à la banque qui n'a rien transmis. De quel recours je dispose pour les obtenir ?
De plus un rachat total d'assurance vie a été effectué du temps ou mon frère s'occupait des comptes, le service succession de l'assurance vie refuse de me communiquer des infos... puis-je la contraindre ?
Merci de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **17/04/2017** à **19:34**

Bonjour,
Si vous estimez qu'il y a pu avoir atteinte votre réserve héréditaire, (minimum 1/3 si 2 enfants, vous pouvez intenter une action pour ce fait via un avocat.

Par **pseudo97**, le **17/04/2017** à **19:44**

Merci Pragma,
Voilà plusieurs mois que j ai fait appel a un avocat qui m'a soutiré 4000 e, n'a pas avancé d'un pouce sur le dossier, a utilisé la provision pour diverses autres choses, sans entrer dans le détail, je n'ai plus aucune confiance en lui ou un autre. Une injonction de faire à l'encontre de mon frère pour obtenir les relevés ? L'assurance vie peut elle invoquer la confidentialité ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés